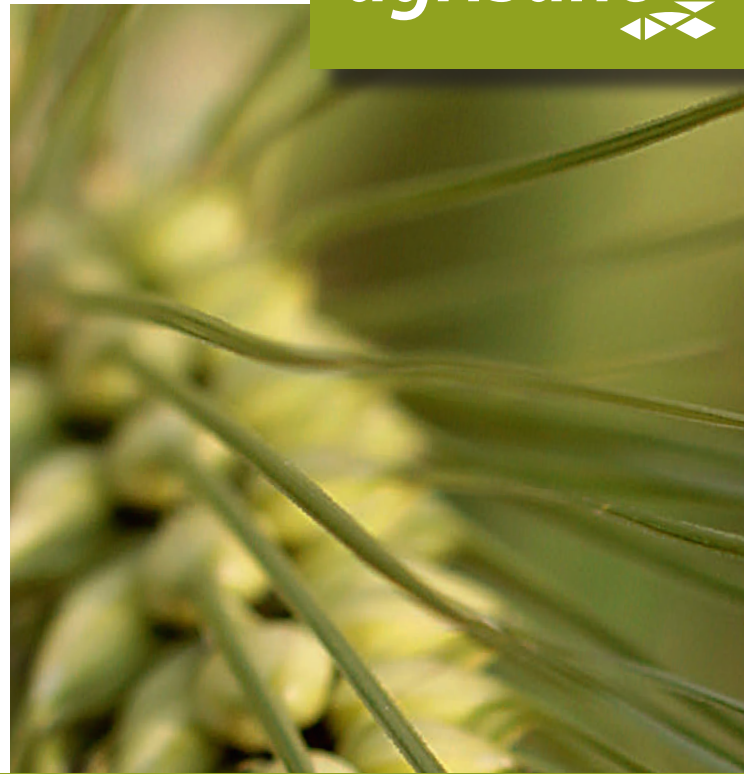


Transparent pour vous:

En un coup d'œil

2023

Fondation Agrisano
Caisse-maladie Agrisano SA
Assurances Agrisano SA
Agrisano Prevos
Agrisano Pencas



Sommaire

Éditorial	3
Compétences principales d'Agrisano	4-5
Le concept d'assurance pour l'agriculture	6
Les événements les plus importants 2022 2023	7
Nos partenaires contractuels	8
Chiffres clés	9
Chiffres I: Assurance globale	10-11
Chiffres II: Prévoyance	12-13
Chiffres III: Caisse-maladie	14-15
Organes de l'Agrisano	16-19
Gouvernance d'entreprise	20
Prévention et couverture sociale	21
Engagement social	22-23

Impressum: Éditeur Agrisano, 5201 Brugg | **Rédaction** Agrisano, Communication et Services centraux | **Photos** Agrisano, Adobe Stock, iStock, christianmeier.photography | **Traduction** Service de traduction de l'Union suisse des paysans | **Réalisation** Agrisano, Communication et Services centraux | **Impression** Sprüngli Druck AG, Villmergen | **Tirage** Édition limitée à 750 exemplaires, disponible online sur www.agrisano.ch
Commandes Des exemplaires imprimés peuvent être commandés auprès du département Communication et Services centraux, tél. 056 461 71 11 ou magazin@agrisano.ch | © Agrisano



Chères lectrices, chers lecteurs,

Agrisano Prevos a fêté son cinquantième anniversaire le 29 janvier 2023. Des représentants paysans clairvoyants ont décidé, dans le cadre de l'assemblée des délégués du jubilé de l'Union suisse des paysans (USP) en automne 1972, de créer une fondation pour améliorer la protection sociale des familles paysannes. Agrisano Prevos, qui portait alors le nom de «Fondation de prévoyance de l'agriculture suisse», a ensuite été créée le 29 janvier 1973.

L'article relatif aux buts stipulait que la fondation devait en premier lieu assurer la protection et la prévoyance des familles paysannes et des employés de l'agriculture contre les conséquences économiques de la vieillesse, du décès, de l'invalidité, de la maladie et de l'accident. Ces objectifs ont été réalisés après la création de la fondation, notamment par l'introduction du concept d'assurance agricole et la mise en place d'une offre de prévoyance pour les familles paysannes.

Le monde a énormément changé au cours des 50 dernières années – l'agriculture aussi. Néanmoins, l'objectif fondamental de l'époque, à savoir l'amélioration de la protection sociale des familles paysannes, reste aujourd'hui encore un thème central, y compris en politique. La mise en place d'une protection de prévoyance qui tient compte des besoins de

l'agriculture est à nos yeux essentielle. Pour y parvenir, nous continuons à accorder une importance particulière au conseil global en matière d'assurance dans le cadre du concept d'assurance agricole. Avec les plans de prévoyance d'Agrisano Prevos, nous disposons d'une offre adaptée aux besoins des familles paysannes et qui leur permet de mettre en place une couverture adaptée à leurs besoins à des conditions optimales.

Il y a 50 ans, en créant Agrisano Prevos, l'USP a posé les bases des prestations de l'association, qui sont aujourd'hui aussi importantes qu'hier pour les familles paysannes sur un marché de l'assurance peu clair et souvent orienté vers la vente. C'est avec fierté que nous jetons un regard sur ce que nous avons accompli. Mais nous travaillons surtout à développer nos offres afin de rester le partenaire fiable de l'agriculture en matière d'assurance et de prévoyance.

*Christian Kohli, directeur
Agrisano Prevos et
Agrisano Pencas*

Pour toute l'agriculture – toutes les assurances à portée de main

En moyenne, les agriculteurs et les agricultrices dépensent chaque année pour eux-mêmes, elles-mêmes et leur exploitation agricole environ 41 000 francs en assurances et prévoyance. Il est donc primordial de s'assurer selon les besoins pour ne pas risquer d'assumer soi-même une forte charge financière en cas de maladie ou d'accident. En outre, la situation de l'exploitation et de la famille peut évoluer rapidement. Il faut donc vérifier son portefeuille d'assurance tous les deux ou trois ans. À cet effet, Agrisano propose aux agriculteurs un service de conseil complet et sérieux pour éviter les doubles couvertures, leur faire réaliser des économies sur les primes et combler des lacunes éventuelles.

Disposer de conseillers compétents et dignes de confiance est essentiel. En effet, nos collaborateurs sont des spécialistes en assurances, presque tous issus du monde agricole. Ils connaissent parfaitement

la situation des familles paysannes et peuvent se référer à des produits éprouvés d'assurance corporative, conçus spécialement pour les besoins de l'agriculture. Enfin, nos conseils agricoles en assurance sont affiliés aux chambres cantonales d'agriculture. Avec Agrisano, vous avez toutes les assurances à portée de main et un interlocuteur compétent pour toutes questions liées aux assurances des biens et des personnes dans le secteur agricole.

En outre, Agrisano est une entreprise saine et financièrement solide. Voilà des années que nous gérons avec sérieux les primes de nos assurés, comme en témoignent les frais de gestion depuis longtemps très faibles. L'année dernière, ils se sont élevés à 148 francs par assuré pour la société Caisse-maladie Agrisano SA, soit 25 pourcent de moins que le coût moyen de toutes les caisses en Suisse, qui se situe à 198 francs par assuré (source: OFSP, 2021).

Cette gestion parcimonieuse des primes versées se retrouve dans tous les domaines, notamment le marketing, souvent décrié comme poste beaucoup trop onéreux des caisses-maladie. S'agissant de l'assurance obligatoire des soins, Agrisano n'y consacre que 0,15 pourcent des recettes des primes. Finalement, ces dépenses profitent de manière directe ou indirecte aux assurés, car elles servent à soutenir des manifestations agricoles comme les expositions de bétail ou les assemblées des délégués.

*Peter Fluder, responsable
Communication et Services centraux*





Le concept d'assurances pour l'agriculture

Agrisano définit ses offres en fonction des intérêts et des besoins de la population paysanne et se profile comme votre partenaire fiable pour les questions d'assurances dans le monde de l'agriculture. Agrisano est composée de fondations et de sociétés anonymes, dont les responsables sont tous issus du monde agricole. Au plan opérationnel, Agrisano est intégrée à la structure de l'Union suisse des paysans (USP) et chargée de son concept d'assurance agricole, qui s'articule autour des principes suivants:

Défense des intérêts: L'USP suit l'évolution du droit en matière d'assurance et exerce son influence pour défendre les intérêts de la population paysanne. Elle siège en outre au sein de commissions et de groupes de travail importants. Grâce à l'étroite collaboration entre l'USP et Agrisano, celle-ci peut influencer les processus décisionnels en se fondant sur sa vaste expérience.

Conseil en assurances: L'objectif de la Fondation Agrisano est de garantir que les exploitations agricoles, ainsi que les personnes qui y vivent et y travaillent, bénéficient d'une couverture d'assurance complète. C'est pourquoi

Agrisano met l'accent sur une offre de conseil en assurances régulière.

Transfert de connaissances: Outre un conseil compétent et régulier, les personnes concernées doivent disposer elles-mêmes de bonnes connaissances de base ou pouvoir accéder à des informations spécialisées. Avec l'«Ouvrage de référence sur les assurances en agriculture», Agrisano propose des connaissances complètes pour la formation et la formation continue des paysannes et paysans. Il sert aussi d'ouvrage de référence aux conseillers et de base pour les cours d'assurance et de prévoyance d'autres groupes d'intérêt tels que fiduciaires et conseillers agricoles.

Étroite collaboration avec l'USP et les organisations paysannes cantonales: Agrisano est spécialisée dans les assurances et le droit. L'USP et les organisations cantonales connaissent les besoins de la population paysanne. Ensemble, elles peuvent formuler des requêtes et des points de vue, puis les défendre. La documentation de base nécessaire au conseil en assurances est élaborée au siège principal d'Agrisano, qui développe aussi les outils appropriés. Les organisations canto-

nales se chargent de conseiller les exploitations en se rendant sur place. Ce sont elles qui s'assurent aussi que les familles paysannes, leurs employés et leurs exploitations bénéficient d'une protection adéquate.

Produits sur mesure: Agrisano propose ses propres produits. Ces solutions d'assurance permettent d'orienter intégralement les offres sur les familles paysannes. Des partenariats stratégiques sont recherchés lorsqu'aucun produit propre n'existe. Par exemple avec Emmental Assurance, dont les activités se concentrent aussi sur le monde agricole et qui a accordé à Agrisano le droit de participer aux prises de décisions concernant le développement de son offre.

Tous gagnants: Agrisano est le centre de compétence en matière d'assurance agricole et s'engage à assumer cette fonction dans l'intérêt des familles paysannes. Agrisano est votre partenaire de confiance pour toutes les questions touchant à l'assurance dans le monde agricole d'aujourd'hui et de demain.

*Hanspeter Flückiger, responsable
Gestion des Produits et Ventes*



2022

Nouveaux membres de la direction

La direction des entreprises Agrisano dispose de nouveaux membres:

Septembre

Stephan Amsler est directeur adjoint d'Agrisano Pencas depuis le 1^{er} septembre 2022.



Octobre

Sascha Lienhard a succédé à Beat Meier au poste de responsable Finances et ressources le 1^{er} octobre 2022.



2023

Janvier

50 ans au service de l'agriculture

Agrisano Prevos fête son 50^e anniversaire. Il y a de cela un demi-siècle, des représentant(e)s clairvoyant(e)s du monde paysan ont créé la Fondation de pré-

voyance de l'agriculture suisse. La mise en place de l'institution qui deviendrait par la suite Agrisano Prevos a non seulement permis d'élaborer l'offre en matière de prévoyance pour les familles paysannes, mais aussi de poser la première pierre de tout ce que proposent aujourd'hui les entreprises Agrisano par l'intermédiaire des chambres cantonales d'agriculture.

Avril

Satisfaction clients au top

Dans sa newsletter de printemps, le service de conseil en assurances de la Chambre lucernoise d'agriculture a lancé une enquête de satisfaction auprès de sa clientèle. Sur les quelque 600 personnes qui ont participé, 97,2% se disent satisfaites voire très satisfaites. Qui plus est, 98,4% recommanderaient le conseil en assurances à leur entourage. Avec un peu de chance, les participant-e-s pouvaient remporter des cadeaux sensationnels. C'est la famille Müller de Neuenkirch qui a gagné le premier prix (à gauche: Andreas Triebel, conseiller en assurances).



Mai

La barre du million est atteinte

Un contrat lie emmental assurance à la plupart des agences

régionales Agrisano. C'est aussi le cas dans les deux Appenzell. La collaboration fructueuse pour les assurances choses a commencé il y a dix ans. En proposant des assurances responsabilité civile pour véhicules, Emmental assurances a élargi son champ d'activité de manière considérable. L'équipe Agrisano des deux Appenzell a ainsi pu générer des primes d'un montant total d'un million de CHF au cours des dix dernières années.

Juin

30 000 assuré(e)s inscrit(e)s sur le portail client

En juin 2023, le portail client Mon Agrisano regroupe environ 30 000 assuré(e)s. Depuis janvier 2021, plus de 1 100 déclarations d'accident et pas moins de 36 000 justificatifs de remboursement ont été envoyés. Le portail client est développé en permanence en vue de simplifier la gestion des assurances pour la clientèle.

Juin

Nouveau membre du conseil d'administration

Beat Meier est ancien responsable Finances et ressources ainsi que membre fondateur de la Caisse-maladie Agrisano. Depuis le 1^{er} juin 2023, il siège au conseil d'administration de la Caisse-maladie Agrisano SA et d'Agrisano Assurances SA.



Nos partenaires contractuels

Nos agences et services de conseil

AG	Bauernverband Aargau, Muri
AI/AR	Bauernverband Appenzell Ausserrhoden, Waldstatt
BE	Berner Bauern Verband, Ostermundigen
BL/BS	Bauernverband beider Basel, Sissach
FR	Union des paysans fribourgeois, Granges-Paccot
GL	Glarner Bauernverband, Glaris
GR	Bündner Bauernverband, Cazis
JU	Prestaterre CJA Sàrl, Courtételle
LU	Luzerner Bäuerinnen- und Bauernverband, Sursee
NE	Chambre neuchâtel. d'agric. et de viticulture, Cernier
NW	Agro-Treuhand Uri, Nid- und Obwalden, Buochs
OW	Agro-Treuhand Uri, Nid- und Obwalden, Alpnach Dorf
SG	St. Galler Bauernverband, Flawil
SH	Schaffhauser Bauernverband, Thayngen
SO	Solothurner Bauernverband, Soleure
SZ	Bauernvereinigung des Kt. Schwyz, Rothenthurm
TG	Verband Thurgauer Landwirtschaft, Weinfelden
TI	Unione Contadini Ticinesi, Cresciano
UR	Agro-Treuhand Uri, Nid- und Obwalden, Attinghausen
VS	Bauern Vereinigung Oberwallis, Viège
ZG	Zuger Bauernverband, Cham
ZH	Zürcher Bauernverband, Dübendorf

Agrisano collabore étroitement avec d'autres partenaires de différents secteurs. Dans le domaine du public cible, il s'agit en premier des chambres cantonales d'agricultures, où sont rattachées les agences régionales d'Agrisano. Cette collaboration a une importance primordiale pour Agrisano en tant que entreprises de l'Union suisse des paysans. Les agences régionales ont un lien étroit avec le public cible sur place. Cet avantage, combiné avec des compétences professionnelles, présente un facteur décisif du succès. Une étroite collaboration existe également avec d'autres sociétés, institutions et associations dans le cadre des prestations sous mandat et non propres à Agrisano.

Partenaires dans le domaine de l'assurance

ASIP, Association suisse des institutions de prévoyance, Zurich
Emmental Assurance, Konolfingen
Helsana Zusatzversicherungen AG, Dübendorf
Inter-Pension, communauté d'intérêts des institutions de prévoyance autonomes collectives et communes, Berne
Medgate, Bâle
Orion Assurance de Protection Juridique SA, Bâle
Pittet Associates SA, Zurich
RVK, association des petites et moyennes caisses-maladie, Lucerne
Sanitas Privatversicherungen AG, Zurich
Santésuisse, organisation de la branche de l'assurance-maladie sociale, Soleure
Sasis SA, Soleure
Service Sinistres Suisse SA, Zurich
Société rurale d'assurance de protection juridique FRV SA (SRPJ), Lausanne
Solida Assurances SA, Zurich
Swiss Life SA, Zurich
Tarifsuisse SA, Soleure

33 129

agriculteurs et agricultrices ont opté pour une solution de prévoyance (pilier 2b ou 3b) auprès d'Agrisano.

79 005

agriculteurs et agricultrices ont conclu AGRI-spécial, une assurance complémentaire spécialement adressée au secteur agricole.

25 %

Telle est la différence entre les frais administratifs d'Agrisano et la moyenne des frais administratifs de toutes les caisses d'assurance en Suisse.

3 002

exploitations agricoles ont bénéficié d'un entretien de conseil en assurances en 2022.

1,72 milliard

de francs: c'est le capital de couverture de la prévoyance professionnelle facultative d'Agrisano Prevos.

15 432

exploitations agricoles ont assuré leurs employés via l'assurance globale.

132 990

personnes sont assurées auprès de la Caisse-maladie Agrisano SA pour l'assurance obligatoire des soins.

147

francs: tel est le montant des frais administratifs qu'engage Agrisano Pencas par personne.

166 millions

de francs: c'est la somme des cotisations dans la prévoyance professionnelle facultative d'Agrisano Prevos.

0,15 %

des recettes des primes de l'assurance obligatoire des soins est utilisé par Agrisano pour le marketing.

Fondation Agrisano (Assurance globale)

Nombre d'exploitations assurées

Année	2020	2021
Assurance globale (au moins un produit)	15 129	15 432
Assurance maladie	11 880	12 046
Indemnité journalière	12 439	12 775
Ass. accidents professionnels et non professionnels	12 383	12 649
Caisse de pension	13 674	14 041
Ass. responsabilité civile privée	4 183	4 806

Nombre d'emplois

Année	2020	2021
Assurance maladie	12 472	12 761
Indemnité journalière	38 898	39 895
Ass. accidents professionnels	35 408	36 232
Ass. accidents non profess.	33 828	34 509
Caisse de pension	16 748	17 177
Ass. responsabilité civile privée	1 975	2 390

Volume de primes en CHF

Année	2020	2021
Assurance maladie	18 334 379	18 975 819
AGRI-spécial global	440 969	446 575
Ass. responsabilité civile privée	5 837	61 896
Indemnité journalière	5 476 121	5 726 294
Ass. accidents professionnels (AP)	14 292 381	14 817 678
dont AP agriculture	13 392 623	13 800 669
Ass. accidents non profess.	8 507 300	8 885 481
Caisse de pension	312 18 573	33 187 759
Total	78 325 559	82 101 500

Masse salariale assurée en CHF

Année	2020	2021
Indemnité journalière	660 493 751	692 706 978
Ass. accidents profess. (AP)	525 560 893	551 226 202
dont AP agriculture	415 922 871	430 011 791
Ass. accidents non profess.	520 517 091	545 417 943
Caisse de pension	251 602 404	264 416 550

Une solution optimale

Les agriculteurs qui veulent employer de la main-d'œuvre sur leur exploitation doivent tenir compte du fait que les personnes employées sont obligatoirement soumises aux assurances sociales suisses. Pour la main-d'œuvre étrangère en particulier, il faut tenir compte des points ci-après: les employeurs ne doivent plus annoncer systématiquement à la caisse de compensation AVS, dans les 30 jours après son entrée en fonction, leur nouveau personnel qui a déjà un numéro AVS, mais au plus tard lors de la remise du décompte de cotisation individuel au début de l'année suivant l'entrée en fonction. En revanche, l'employeur doit annoncer sans délai à la caisse de compensation le nouveau personnel qui n'a pas encore de numéro AVS afin qu'un numéro lui soit attribué. Il garantit ainsi la couverture d'assurance pour l'AVS, l'AI, l'APG, l'AC et les allocations familiales. Il est également tenu d'assurer son personnel étranger dans le cadre de l'assurance-accidents (LAA), de la

prévoyance professionnelle (LPP), de l'assurance obligatoire des soins (AOS) et de l'assurance d'indemnités journalières selon le contrat-type de travail agricole (CTT).

Depuis des années, l'assurance globale offre une solution complète d'assurance pour les employés, une administration simple et des primes attrayantes. Il est préférable pour le client de conclure le paquet complet de l'assurance globale car, ainsi, il a la certitude que tous les employés ne faisant pas partie de la famille sont assurés comme il faut, tout en répondant à ses obligations conformément aux prescriptions légales.

Les primes de l'assurance d'indemnités journalières en cas de maladie et de l'assurance-accidents de même que les cotisations à la prévoyance professionnelle sont facturées avec effet rétroactif sur la base de la déclaration de salaire. Une annonce et désannonce individuelles du personnel est uniquement néces-

saire pour les assurances des soins, responsabilité civile privée et, le cas échéant, la caisse de pension.

Les déclarations de salaire de 2022 sont traitées en 2023.

Comme ce système cause un retard de deux ans pour l'établissement d'une statistique pertinente, les chiffres dans le graphique ci-contre se fondent sur la comparaison des années 2020 et 2021.

Information finale mais importante: Agrisano ne travaille pas avec des intermédiaires externes à la branche. Nos partenaires sont les chambres cantonales d'agriculture où sont implantées nos agences de conseil en assurances. En outre, le personnel du conseil en assurances agricoles possède souvent de l'expérience dans le domaine agricole et connaît donc bien les situations et besoins des familles paysannes.

*Ivo Peterhans
responsable Assurances*



Agrisano Prevos (pilier 2b) | Fondation Agrisano (pilier 3b)

Nombre de personnes assurées au secteur de la prévoyance de 2017 à 2022

Canton	Nombre d'assurés 2022	Changement effectif 2017-2022	Changement en pourcent 2017-2022
AG	2 871	696	32,0%
AI	449	85	23,4%
AR	657	82	14,3%
BE	6 835	956	16,3%
BL	524	86	19,6%
BS	24	6	33,3%
FR	986	283	40,3%
GL	141	37	35,6%
GR	1 526	324	27,0%
JU	297	75	33,8%
LU	6 142	686	12,6%
NE	360	39	12,1%
NW	366	15	4,3%
OW	466	20	4,5%
SG	2 793	694	33,1%
SH	303	32	11,8%
SO	836	147	21,3%
SZ	1 213	286	30,9%
TG	2 132	178	9,1%
TI	23	-6	-20,7%
UR	379	77	25,5%
VS	152	23	17,8%
ZG	688	25	3,8%
ZH	2 966	334	12,7%
Total	33 129	5 180	18,5%

Nombre de personnes assurées par exploitation agricole

Canton	Exploitations 2022*	Nombre d'assurés par exploitation
AG	2 976	0,96
AI	424	1,06
AR	669	0,98
BE	9 879	0,69
BL	880	0,60
BS	14	1,71
FR	2 628	0,38
GL	340	0,41
GR	2 164	0,71
JU	993	0,30
LU	756	8,12
NE	4 357	0,08
NW	397	0,92
OW	595	0,78
SG	3 761	0,74
SH	504	0,60
SO	1 288	0,65
SZ	1 486	0,82
TG	2 464	0,87
TI	1 031	0,02
UR	527	0,72
VS	2 628	0,06
ZG	541	1,27
ZH	3 078	0,96
Total	44 380	0,75

* Source: Office fédéral de la statistique, Relevé des structures agricoles.

Croissance pour les institutions de prévoyance

En tant qu'institution de prévoyance de l'association professionnelle, Agrisano Prevos offre des solutions optimales aux familles paysannes dans le cadre de la prévoyance professionnelle facultative. Quant à Agrisano Pencas, elle garantit que les exploitations agricoles et para-agricoles bénéficient d'une couverture de prévoyance professionnelle obligatoire adaptée à leurs besoins.

Pour Agrisano Prevos, qui réalise ses opérations d'assurance et de placement dans le cadre d'un contrat complet signé avec Swiss Life SA, la somme des cotisations a dépassé les 166 millions de francs pendant l'exercice sous revue. Le capital de couverture a connu une augmentation de 1,72 milliard de francs, correspondant à une hausse de 3,2 pour cent. Agrisano Prevos offre des solutions corporatives très attrayantes et efficaces aux familles paysannes dans le domaine de la prévoyance. L'important est de souscrire une solution de prévoyance qui réponde au mieux aux besoins in-

dividuels de chacun. Agrisano Prevos fait figurer la compétence du conseil parmi ses priorités: un aspect assuré par les agences régionales Agrisano. La décision du Conseil de fondation de gérer la prévoyance vieillesse de manière autonome à partir du 1^{er} janvier 2024, c'est-à-dire sans réassurance par Swiss Life SA, a permis de poser des jalons importants pour optimiser encore davantage l'offre de prévoyance.

Gérée en tant que caisse de pension entièrement autonome, Agrisano Pencas a affiché cette année encore une croissance élevée. Le nombre de personnes assurées a augmenté de 2,7 pour cent, et les cotisations ont enregistré une progression de 6,3 pour cent. Comme d'habitude, le résultat d'assurance s'est révélé réjouissant. Le résultat financier a été émaillé par les revers massifs essayés par les placements de capitaux, qui ont touché l'ensemble de la prévoyance. Pour Agrisano Pencas, les placements en capitaux ont dégagé une performance de moins 14,2 pour cent sur la fortune

totale. Au cours de l'année sous revue, les avoirs de vieillesse ont pu être rémunérés au taux de 1,0 pour cent. Fin 2022, le degré de couverture s'élevait à 105,6 pour cent, une valeur dans la moyenne des caisses de pension autonomes de droit privé. Comme les années précédentes, le Conseil de fondation a décidé de verser aux retraité(e)s une prestation spéciale de 1 000 francs.

Pour qu'une part aussi importante possible des primes versées et des rendements de fortune soit bel et bien allouée à la prévoyance des employé-e-s, la Fondation accorde une grande attention aux frais de gestion. Avec 147 francs par personne, Agrisano Pencas se situe bien en dessous de la moyenne de la branche, et ce, malgré des structures complexes.

*Christian Kohli, directeur
Agrisano Prevos et Agrisano Pencas*



Caisse-maladie Agrisano SA | Assurances Agrisano SA

Évolution de l'effectif d'assurés de 2022 à 2023

Canton	Assurance obligat. des soins (AOS)		Ass. complémentaire AGRI-spécial		Part public cible		Indemnité journalière AGRI-revenu et -ktwl	
	Assurés 1.1.2023	+/- en % année préc.	Assurés 1.1.2023	+/- en % année préc.	en % de l'AOS	+/- en % année préc.	Assurés 1.1.2023	+/- en % année préc.
AG	14 930	-11,9%	8 019	0,5%	53,7%	6,6%	2 257	1,3%
AI	1 479	1,8%	1 252	1,5%	84,7%	-0,2%	759	0,8%
AR	4 038	-4,4%	2 610	0,5%	64,6%	3,1%	1 182	0,3%
BE	20 321	-4,9%	13 803	5,1%	67,9%	6,5%	8 533	1,2%
BL	4 030	-8,2%	1 726	2,3%	42,8%	4,4%	791	3,5%
BS	44	7,3%	53	-7,0%	120,5%	-18,6%	7	-12,5%
FR	1 873	4,0%	938	5,3%	50,1%	0,6%	996	5,5%
GE	13	-13,3%	5	0%	38,5%	5,1%	0	0,0%
GL	1 410	-17,1%	751	2,5%	53,3%	10,2%	238	3,9%
GR	578	-6,2%	401	4,4%	69,4%	7,0%	262	4,0%
JU	1 034	-12,7%	752	1,2%	72,7%	10,0%	420	2,2%
LU	8 687	-6,9%	7 841	0,3%	90,3%	6,5%	4 329	1,3%
NE	1 209	1,3%	1 111	1,3%	91,9%	0,0%	658	1,9%
NW	1 024	-3,8%	921	0%	89,9%	3,5%	380	-0,3%
OW	1 178	-7,5%	884	0,6%	75,0%	6,0%	401	1,5%
SG	17 800	-1,5%	11 345	0,8%	63,7%	1,4%	3 503	0,7%
SH	1 861	-2,7%	941	0,5%	50,6%	1,6%	331	-0,9%
SO	5 946	-1,1%	2 193	1,3%	36,9%	0,9%	864	0,6%
SZ	7 095	-9,5%	4 396	0,3%	62,0%	6,1%	1 393	2,3%
TG	13 805	9,6%	5 821	1,5%	42,2%	-3,4%	1 923	0,1%
TI	1 241	16,9%	344	1,2%	27,7%	-4,3%	58	-1,7%
UR	2 784	-1,6%	1 844	0,4%	66,2%	1,3%	600	0,0%
VD	107	33,8%	66	3,1%	61,7%	-18,3%	25	-13,8%
VS	374	-31,4%	136	3,8%	36,4%	12,3%	127	6,7%
ZG	1 784	-6,4%	1 429	1,1%	80,1%	5,9%	732	-1,3%
ZH	18 345	-4,4%	9 423	1,0%	51,4%	2,8%	3 144	0,3%
Total	132 990	-4,1%	79 005	0,7%	59,4%	2,8%	33 913	1,1%

Dans les rapports de gestion 2022 de la Caisse-maladie Agrisano SA et de la société Assurances Agrisano SA, le nombre d'assurés pour tous les produits Agrisano (AGRI-protect, AGRI-dental, etc.) est mentionné.

Ensemble vers le succès

Notre objectif est de conseiller et de suivre notre clientèle de manière optimale. En particulier sur le marché de la santé, où on lit souvent des gros titres négatifs dans la presse, Agrisano veut se démarquer de la concurrence par un bon service clientèle, une gamme de produits adaptée à l'agriculture et une qualité élevée du travail. Le fait qu'Agrisano figure toujours au haut du classement de sondages indépendants représentatifs pour son service clientèle montre que l'intention «le client est roi» n'est pas galvaudée.

Comme Agrisano propose une prime extrêmement attrayante pour ses produits, en plus d'un excellent service clientèle, elle est très convoitée et appréciée par le public cible. La franchise au choix, les modèles de médecin de famille AGRI-éco et de télémedecine AGRI-contact sont les services préférés dans l'assurance de base, sans doute aussi parce que ces variantes offrent un rabais.

Les familles nombreuses profitent elles aussi d'une prime très réduite à partir du troisième enfant. Parmi les quelque 80 000 payeurs de primes, environ la moitié a opté pour un règlement semestriel ou annuel de leur facture de primes, ce qui leur confère un escompte.

L'évolution des membres dans les assurances complémentaires, élaborées tout exprès pour l'agriculture, d'Agrisano Assurances SA est une nouvelle fois positive. Conclue depuis de nombreuses années par une clientèle de tout âge, l'assurance complémentaire AGRI-spécial est reconnue pour ses bonnes prestations pour la médecine alternative, les lunettes, les aides ménagères, les corrections orthodontiques chez les enfants, etc. Indispensable pour les paysannes et paysans, l'assurance d'indemnités journalières enregistre à son tour une croissance réjouissante. Toujours plus sollicitée, l'assurance protection juridique AGRI-protect, qui est tout spécialement axée sur les besoins de l'agriculture, voit à nouveau le nombre

de ses membres augmenter comme les années précédentes.

«Mon Agrisano» est le nom du portail clients, qui est accessible via notre site Web. Quelque 30 000 assurées et assurés se sont déjà enregistrés afin de profiter de ses avantages: ils peuvent en effet procéder eux-mêmes à la modification de leurs données personnelles, de la franchise, des intervalles de paiement et bien plus encore. Tous les documents tels que polices, justificatifs, etc. peuvent être consultés à tout moment. L'avantage sans doute le plus important du portail est toutefois la transmission de justificatifs de remboursement, prestation qui permet aux clientes et clients de gérer leurs justificatifs en toute simplicité, d'économiser les frais de port et d'accélérer le processus de traitement. Nous nous réjouissons de la forte utilisation du portail et de pouvoir le développer pour notre clientèle.

*Ivo Peterhans
responsable Assurances*



Affaires sociales et prestataires des services
Peter Kopp
Adj. Martin Goldenberger

Production, marché et écologie
Michel Darbellay
Adj. Hannah von Ballmoos

Économie, formation et relations internationales
Francis Egger
Adj. Beat Rööfli

Communication et services internes
Urs Schneider
Adj. Sandra Helfenstein

Agrimpuls
Monika Schatzmann

Agriexpert
Martin Goldenberger

*Fondation Agrisano
Caisse-maladie Agrisano SA
Assurances Agrisano SA

*Agrisano Prevos

*Agrisano Pencas

■ Départements

■ Divisions

■ Fondations et SA

* Personne juridique propre, pas soumise directement à la direction opérationnelle.

Fondation Agrisano

Conseil de fondation

AG	Bauernverband Aargau	Marco Käppeli
AI	Bauernverband Appenzell AI	Pius Neff
AR	Bauernverband Appenzell AR	Ernst Graf-Beutler
BE	Berner Bauern Verband	Andreas Wyss
BL	Bauernverband beider Basel	Samuel Guthauser
FR	Union des paysans fribourgeois	Frédéric Ménétrey
GL	Glarner Bauernverband	Ramona Giger-Fäh
GR	Bündner Bauernverband	Toni Wagner
JU	Prestaterre CJA Sàrl	Paul-André Houlmann
LU	Luzerner Bäuerinnen- und Bauernverband	Christoph Brunner
NE	Chambre neuchâteloise d'agriculture et de viticulture	Stéphane Rosselet
NW	Bauernverband Nidwalden	Markus Odermatt-Schegg
OW	Bauernverband Obwalden	Erwin Spichtig-Odermatt
SG	St. Galler Bauernverband	Andreas Widmer **
SH	Schaffhauser Bauernverband	Virginia Stoll
SO	Solothurner Bauernverband	Andreas Schwab
SZ	Bauernvereinigung des Kantons Schwyz	Myrtha Mathis
TG	Verband Thurgauer Landwirtschaft	Markus Hausammann
TI	Unione Contadini Ticinesi	Andrea Zanini
UR	Bauernverband Uri	Mathias Zraggen
VD	Prométerre	Patrick Torti
VS	Bauern Vereinigung Oberwallis	Johannes Gemmet
ZG	Zuger Bauernverband	Renate Niederberger
ZH	Zürcher Bauernverband	Theresia Weber-Gachnang
ABLA	Communauté de travail des Associations professionnelles d'employés agricoles	Therese Gfeller Theo Jenni
SBLV	Union suisse des paysannes et des femmes rurales	Liselotte Peter-Huber Anne Challandes
SBV	Union suisse des paysans	Francis Egger * Fritz Glauser

* Président | ** Vice-président

Comité du Conseil de fondation

Francis Egger *	Union suisse des paysans
Christoph Brunner	Luzerner Bäuerinnen- und Bauernverband
Theresia Weber-Gachnang	Zürcher Bauernverband
Andreas Widmer **	St. Galler Bauernverband
Andreas Wyss	Berner Bauern Verband

* Président | ** Vice-président

Commission de placement

Les membres du Comité du Conseil de fondation

Christian Scharpf, Agrisano (directeur)

Organe de révision

Balmer-Etienne AG, Urs Matter (chef de révision)

Organe de révision interne

Engel Copera AG, Dieter Mathys

Composition de la direction

De gauche à droite:

Hanspeter Flückiger (responsable gestion des produits et ventes)
Lukas Nietlispach (adjoint du directeur responsable IT et calculation)
Christian Scharpf (directeur)
Monika Veronesi (responsable prestations)
Peter Fluder (responsable communication et services centraux)
Ivo Peterhans (responsable assurances)
Sascha Lienhard (responsable finances)

Secrétaire général

Peter Kopp (personnel, politique, droit, compliance, gestion des risques)



La Fondation Agrisano est propriétaire à 100 pourcent de la Caisse-maladie Agrisano SA et de la société Assurances Agrisano SA.

Caisse-maladie Agrisano SA et Assurances Agrisano SA

Conseil d'administration

De gauche à droite:

Christoph Brunner	Luzerner Bäuerinnen- und Bauernverband
Andreas Widmer **	St. Galler Bauernverband
Andreas Wyss	Berner Bauern Verband
Francis Egger *	Union suisse des paysans
Beat Meier	(depuis le 1.6.2023)
Pascal Forrer	Société suisse d'assurance contre la grêle
Theresia Weber-Gachnang	Zürcher Bauernverband

* Président | ** Vice-président



Commission de placement

Les membres du Conseil d'administration

Christian Scharpf, Agrisano (directeur)

Organe de révision interne

Engel Copera AG, Dieter Mathys

Organe de révision de la Caisse-maladie Agrisano SA

Balmer-Etienne AG, Urs Matter (chef de révision)

Organe de révision de la société Assurances Agrisano SA

Balmer-Etienne AG, Urs Matter (chef de révision)

Ferax Treuhand AG, Antonio Marin (chef de révision)

Affaires sociales et prestataires des services
Peter Kopp
Adj. Martin Goldenberger

Production, marché et écologie
Michel Darbellay
Adj. Hannah von Ballmoos

Économie, formation et relations internationales
Francis Egger
Adj. Beat Rööfli

Communication et services internes
Urs Schneider
Adj. Sandra Helfenstein

Agrimpuls
Monika Schatzmann

Agriexpert
Martin Goldenberger

*Fondation Agrisano
Caisse-maladie Agrisano SA
Assurances Agrisano SA

*Agrisano Prevos

*Agrisano Pencas

- Départements
- Divisions
- Fondations et SA

* Personne juridique propre, pas soumise directement à la direction opérationnelle.

Agrisano Prevos

Agrisano Prevos a pour objectif de permettre aux agriculteurs et aux membres de leur famille actifs sur l'exploitation de s'assurer à des conditions avantageuses, dans le cadre de la prévoyance professionnelle facultative (pilier 2b), contre les risques de décès et d'invalidité et en prévision de leurs vieux jours, le tout avec des avantages fiscaux du 2^e pilier à la clé.

Conseil de fondation

Regula Baur-Wechsler, Sarmenstorf

Ernst Graf-Beutler, Heiden

Markus Hausammann, Langrickenbach, vice-président

Paul-André Houlmann, Saint-Ursanne

Jakob Lütolf, Wauwil

Frédéric Ménétrey, Estavayer-le-Lac

Hans Jörg Rüeeggger, Riggisberg

Annekäthi Schluemp-Bieri, Schnottwil, présidente

Theresia Weber-Gachnang, Uetikon am See

Composition de la direction

De gauche à droite:

Marco Gottardi (adj. du directeur)

Christian Kohli (directeur)

Sascha Lienhard (responsable finances)



Commission de placement

Regula Baur-Wechsler, Sarmenstorf

Markus Hausammann, Langrickenbach

Christian Kohli, Brugg

Annekäthi Schluemp-Bieri, Schnottwil, présidente

Secrétaire général

Peter Kopp (personnel, politique, droit, compliance, gestion des risques)

Expert en prévoyance professionnelle

Swiss Life Pension Services AG, Guido Aggeler

Organe de révision

Balmer-Etienne AG, Roland Furger

Autorité de surveillance

BVG- und Stiftungsaufsicht Aargau (BVSA)

Agrisano Pencas

Agrisano Pencas pourvoit à la prévoyance professionnelle de la main-d'œuvre extrafamiliale dans l'agriculture et la production maraîchère. Elle a pour objectif de permettre aux employeurs et employés de réaliser la prévoyance professionnelle selon la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) aux conditions les plus avantageuses. La fondation se distingue par une conception particulière de l'offre et de l'administration, adaptée à la situation spécifique de l'agriculture et de la production maraîchère.

Conseil de fondation

Représentants des employés:

Ursula Gränicher, Schalunen

Katrin Hürlimann-Steiner, Freudwil

Andreas Ryser-Werren, Rohrbach

Mirjam Schmidig, Schwyz

Hannes Seiler, Rosshäusern

Paul Sommer, Riniken, président

Représentants des employeurs:

Markus Hausammann, Langrickenbach, vice-président

Jakob Lütolf, Wauwil

Hans Jörg Rüeegsegger, Riggisberg

Andreas Vöggtli, Büren

Theresia Weber-Gachnang, Uetikon am See

Gabriel Yerly, Berlens

Composition de la direction

De gauche à droite:

Stephan Amsler (adj. du directeur)

Christian Kohli (directeur)

Sascha Lienhard (responsable finances)



Commission de placement

Markus Hausammann, Langrickenbach

Christian Kohli, Brugg

Paul Sommer, Riniken, président

Expert en prévoyance professionnelle

Swiss Life Pension Services AG, Guido Aggeler

Organe de révision

Balmer-Etienne AG, Roland Furger

Secrétaire général

Peter Kopp (personnel, politique, droit, compliance, gestion des risques)

Autorité de surveillance

BVG- und Stiftungsaufsicht Aargau (BVSA)

Gouvernance d'entreprise

Agrisano Prevos | Agrisano Pencas

Le **Conseil de fondation** d'Agrisano Prevos est élu par le comité de l'USP. Le **Conseil de fondation** d'Agrisano Pencas est composé de représentants des employeurs et des employés, qui sont élus par le comité de l'USP et par l'assemblée générale de la Communauté de travail des associations professionnelles d'employés agricoles. La **direction** est nommée par le Conseil de fondation. Un règlement d'organisation définit les responsabilités et compétences des organes. Le **Comité SCI**, nommé par le Conseil de fondation, soutient le secrétariat dans la surveillance et le maintien du **système de contrôle interne (SCI)**. L'expert en prévoyance professionnelle vérifie qu'Agrisano offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements

et que les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales.

L'**organe de révision** vérifie chaque année les activités d'Agrisano. L'**autorité de surveillance** veille à ce que les dispositions légales soient respectées. Le Conseil de fondation et la direction d'Agrisano Pencas et d'Agrisano Prevos s'engagent à respecter les **exigences légales de loyauté et d'intégrité** dans le domaine de la prévoyance professionnelle (art. 51b LPP en corrélation avec les art. 48f à 48l OPP2). L'observation des dispositions légales correspondantes est attestée chaque année à l'organe de révision et à l'autorité de surveillance.

Sous l'appellation «Gouvernance d'entreprise», on comprend la totalité des principes (lois, règlements, directives) selon lesquels une organisation est gérée et contrôlée. Différents instruments de contrôle assurent la conformité des règles (Compliance) chez Agrisano.

Avec ISO 9001 (International Organization for Standardization), un système de qualifications éprouvé est appliqué auprès d'Agrisano. Il aide à définir et à améliorer sans cesse les processus de travail et de gestion.

Fondation Agrisano | Caisse-maladie Agrisano SA | Assurances Agrisano SA

Le comité de l'USP élit le **Conseil de fondation** pour une durée de quatre ans. Le Conseil de fondation élit, parmi ses membres, un **comité**, ainsi que le président et le vice-président. Le règlement d'organisation définit les responsabilités et les compétences du Conseil de Fondation, du comité et de la **direction**. Le **Conseil d'administration** de la Caisse-maladie Agrisano SA et de la société Assurances Agrisano SA est élu chaque année par l'Assemblée générale. Il nomme le président et le vice-président. Le règlement d'organisation définit les responsabilités et les compétences du Conseil d'administration et de la **direction**. Les rémunérations des organes dirigeants figurent dans les rapports de gestion. Pour la Caisse-maladie Agrisano SA, les réserves légales doivent être

calculées et garanties selon les directives du **test de solvabilité de la LAMal** et les prescriptions de l'autorité de surveillance. Tandis que pour la société Assurances Agrisano SA, elles sont calculées annuellement par l'actuaire selon le **test de solvabilité suisse (SST)**. Les deux sociétés remplissent pleinement les exigences en capitaux requis.

L'**organe de révision** d'Agrisano contrôle les activités selon les directives légales de la surveillance des fondations ou de l'Office fédéral de la santé publique ainsi que de la FINMA et en confirme l'exactitude dans un rapport de révision. Il s'appuie également sur les résultats de la révision interne (Engel Copera). Pascal Schmid, de la société Azenes, est l'**actuaire** engagé par la

société Assurances Agrisano SA. Il est responsable conformément aux directives de la FINMA du calcul de la fortune liée, des réserves ainsi que de l'adéquation de la tarification.

La Fondation Agrisano, la Caisse-maladie Agrisano SA et la société Assurances Agrisano SA voient le SCI comme faisant partie du **système de gestion des risques** (risk management, RM), lui-même réglementé dans un dispositif. Les responsables de la gestion des risques, de la conformité et de la révision interne ainsi que le comité RM/SCI sont chargés de surveiller la gestion des risques. Les entreprises Agrisano disposent d'un **code de conduite**, d'une directive concernant le «whistleblowing» et d'une directive «Évitement de conflits d'intérêts».

Dépannage agricole et aide familiale

La maladie et l'accident devraient bouleverser le moins possible la vie des familles et des exploitations. Ce qui nécessite souvent l'engagement de main-d'œuvre extérieure, qu'il faut recruter et rémunérer. C'est dans ce but qu'il existe dans la plupart des cantons des organisations de dépanneurs agricoles et d'aide familiale, qui peuvent dépêcher rapidement sur

place des professionnels expérimentés. Celui qui est à la fois assuré pour l'assurance obligatoire des soins et une assurance d'indemnité journalière profite d'une aide financière pour les coûts des dépanneurs agricoles et d'aide familiale. Cette participation est aussi un soutien aux services de dépannage et d'aide familiale qui ont fait la preuve de leur très grande utilité.

Assurance pour auxiliaire

L'assurance pour auxiliaire est une assurance-accidents de la Fondation Agrisano pour le personnel auxiliaire non soumis à la LAA. L'assureur est Solida Assurances SA. Avec l'assurance auxiliaire, vous disposez d'une couverture d'assurance optimale pour les cas d'accident où la cou-

verture LAA est insuffisante ou pour les personnes qui vous fournissent une prestation de travail mais qui ne doivent pas être obligatoirement assurées par la Loi sur l'assurance-accidents (LAA) (par ex. en cas de coups de main bénévoles, aide du voisinage).

Prévention

La prévention permet d'éviter les accidents et les maladies. C'est pourquoi Agrisano accorde chaque année un soutien financier important au Service de prévention des accidents dans l'agriculture (SPAA). En outre nous soutenons les paysans qui appliquent le programme «agriTOP» sur leur exploitation. En plus nous

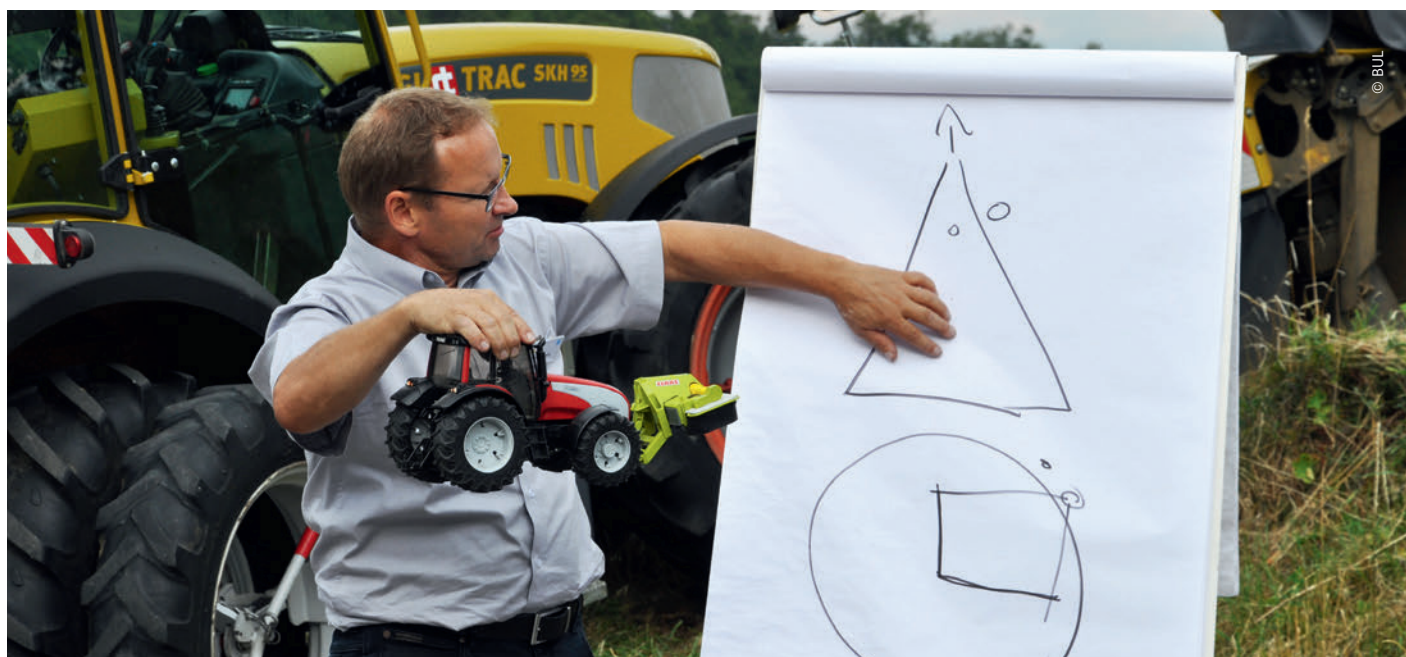
encourageons les contrôles de sécurité effectués par le SPAA et l'achat de produits de sécurité – les assurés Agrisano bénéficient ainsi d'un rabais de 10 pourcent pour chaque achat à partir de 100 francs auprès du SPAA.



Les cas de rigueur

Les moyens du Fonds pour les cas de rigueur permettent d'apporter une aide d'urgence aux assurés d'Agrisano précipités dans le besoin. Il s'agit surtout

de situations imprévues et inévitables provoquant des dommages qui ne sont pas assurés par la loi ou par contrat, ou ne peuvent pas être assurés.







Le Prix Agrisano remis tous les deux ans par la Fondation Agrisano distingue un engagement social en faveur de personnes accidentées,

malades, âgées ou dans le besoin. Il rend hommage à une importante action sociale en faveur de la population paysanne et rurale.

agroPrix

Les innovations sont essentielles au développement et à la pérennité des exploitations agricoles suisses. C'est pourquoi Agrisano soutient les idées audacieuses et innovantes dans le

domaine agricole et en conséquence l'agroPrix qui est décerné chaque année par Emmental Assurance sous le patronage de l'Union suisse des paysans.

Prix Médias

Le Prix Média de l'USP récompense une/un journaliste de Suisse allemande, romande et italienne qui, par leur travail, améliorent la compréhension de l'agriculture dans le grand public. Agrisano sponsorise chaque année ce prix, qui est distribué à l'oc-

casion de l'assemblée des délégués de l'Union Suisse des paysans. La présélection incombe à l'organe information et communication agricole LID et à l'Agence d'information agricole romande AGIR. La récompense se monte à 2 000 francs par gagnant.

National, régional, local

Agrisano soutient chaque année de nombreuses manifestations et organisations agricoles sur le plan national, régional et locale. Parmi celles-ci figurent: l'Union suisse des paysannes et des femmes rurales, la jeunesse rurale, journées hip-

piques Aarberg, Swiss Agro Forum, Highland Cattle Show, Sorexpo, Swiss Jersey Night, journée des grandes cultures bio, l'Assemblée des délégués de l'Union suisse des paysans, le théâtre à la ferme et bien d'autres.

agrisano 



Salade Lollo rouge | © Agrisano

Pour toute l'agriculture!
Toutes les assurances à portée de main.

Agrisano | Laurstrasse 10
5201 Brugg | Tél. 056 461 71 11
info@agrisano.ch | www.agrisano.ch



AEB0623F

Produit de manière durable:

pourlefutur.ch 
en liaison avec Sprüngli Druck